

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

a)

a)

a)

a)

a)

a)

2° b) Appartenant à.....

b)

b)

b)

b)

b)

b)

3° c) Autorisées par décret en date du ..

c)

c)

c)

c)

c)

c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d)

d)

d)

d)

d)

d)

e) ou en service de temps immémorial.

e)

e)

e)

e)

e)

e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

f)

f)

f)

f)

f)

f)

g) — ou chaque mois.....

g)

g)

g)

g)

g)

g)

h) — ou chaque semaine

h)

h)

h)

h)

h)

h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

i)

i)

i)

i)

i)

i)

j) Y fait-on le catéchisme

j)

j)

j)

j)

j)

j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....

k)

k)

k)

k)

k)

k)

l) État des chemins

l)

l)

l)

l)

l)

l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

m)

m)

m)

m)

m)

m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n)

n)

n)

n)

n)

n)

Observations particulières.

107. Il existe dans la paroisse de Lumbard une Chapelle qui porte le nom de St Gildas - On y célèbre la Messe - on y vient en pèlerinage. - Il n'y a point de Messe le Dimanche - Il n'y a pas de curé.
207. Il n'y a point d'autre Chapelle - la Chapelle de St Gildas appartient à la Fabrique, mais qu'il n'y ait pas de Titre de propriété, mais depuis bien longtemps sans réclamation aucune, elle est considérée comme appartenant à la Fabrique.
307. Il n'y a aucun renseignement sur la fondation de la Chapelle - La Chapelle actuelle ne remonte qu'à au Séto de 1820. Elle a été bâtie à la place d'une vieille Chapelle dont on voit encore les ruines.
407. on y fait le Catéchisme français -
507. La Chapelle est située à proximité de la mer : Elle est à 500 mètres de l'Eglise paroissiale.

A. Kibirion
Recteur de Lumbard

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Lumbard

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du propriétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de l'Évêché ?